



Pôle de Psychiatrie Centre en colère grave !

Le 21 mai dernier, réuni(e)s en Assemblée Générale les personnels du PPC sont allés interpeler la Direction Générale sur les rumeurs de diminution d'effectifs.

Le Directeur Général Adjoint contraint de les recevoir confirmait la diminution de 13 Effectifs Equivalant Temps Plein et d'autres amuses gueules comme la création d'un pool pris sur les effectifs ainsi réduits pour pallier à l'absentéisme, pool qui, selon lui, pourrait être commun au PPC et à Sainte Marguerite !!!!!!!

Sourd à tous les arguments le DGA a confirmé que sur les postes déjà libérés par des départs les agents ne seront pas remplacés. L'augmentation de la charge de travail du fait du déménagement des urgences psy à la Timone 2 lui semble négligeable. Les problèmes de sécurité posés par la diminution des effectifs lui passent largement au-dessus de la tête.

Le 3 juin, réuni(e)s à nouveau les personnels présents du PPC ont décidé de s'opposer au projet de la Direction Générale avec la dépôt immédiat d'un préavis de grève (du fait de la réglementation la grève ne pourra être effective qu'à compter du 11 juin à 00h00).

La balle est maintenant dans le camp du Directeur Général qui dispose du temps de préavis pour entamer les négociations sur les revendications du personnel :

- Pas de suppression d'effectifs au PPC.
- Pas de pool infirmier de jour au PPC.
- Remplacement de tous les départs (retraites, mutations, etc,...).
- Augmentation des effectifs en fonction de l'augmentation de la charge de travail au PPC (déménagement des urgences à la Timone 2, agents détachés, ex. la CUMP, ...)
- Maintien des horaires en 7h48 de jour et 10h00 de nuit.

Nous savons tous et toutes que nous n'obtiendrons satisfaction que si notre détermination est à la hauteur pour établir un rapport de forces suffisant, comme en 2003, en 2008, tenons-nous prêt(e)s à toutes actions nécessaires !